



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 07 MARS 2018
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/IGA/86/18

DIFFUSION

M Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Moret
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Dokumentation

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 1er mars 2018

Concerne : Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de maintien des infrastructures, d'une servitude de passage à pied ainsi que d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules nécessaires à l'exploitation des surfaces commerciales, en faveur de la future parcelle N° 3451 de Genève, section Eaux-Vives, future propriété des CFF et à charge de la future parcelle N° 3453 de Genève, section Eaux-Vives, future propriété de la Ville de Genève, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2, 3 et 4, établis par M. Christian Haller les 16 décembre 2016 et 20 février 2017

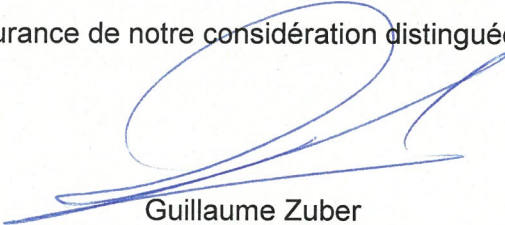
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 7 février 2018, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales
- Registre foncier

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Direction de la gestion et valorisation de l'office des bâtiments

Date réelle d'affichage : 15 février 2018
Date légale d'affichage : 15 février 2018
Fin délai référendaire le : 27 mars 2018